



***Mission d'Information
sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale
en Ile-de-France***

INSERTION

ET EMPLOI

ELEMENTS DE REFLEXION

AVANT-PROPOS

Ce dossier fait suite à la rencontre organisée en janvier 2003 par la Mission. Le thème en était le lien entre les bénéficiaires du RMI et le marché de l'emploi. Cette question avait été éclairée par deux études.

- La première avait été menée sur Paris par le CREDOC pour l'Observatoire du RMI. Cet observatoire a été mis en place à la demande de la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) du département de Paris et de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris.
- La seconde étude menée par le MATISSE à la demande du Commissariat Général au Plan porte sur cinq départements dont deux Franciliens (Yvelines et Essonne).

Ce dossier présente ces deux études ainsi que les réactions apportées par les acteurs de terrain présents à cette réunion.

Il a paru utile de joindre des éléments de connaissance statistique sur les bénéficiaires du RMI en Ile-de-France (données détaillées en annexe par département) ainsi que quelques références bibliographiques pour ceux qui voudraient approfondir la question.

La Mission remercie ici tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce dossier.

Les éléments d'analyse présentés ici le sont sous la responsabilité de leurs auteurs et la Mission ne porte pas la responsabilité des opinions émises.

SOMMAIRE

- I - Quelques caractéristiques de la population bénéficiaire du RMI
- II - L'Observatoire du RMI à Paris par Isa ALDEGHI du CREDOC
- III - Le travail du MATISSE sur deux départements d'Ile de France par Jean-Luc OUTIN
- IV - Les réactions des acteurs de terrain présents

Conclusion

Bibliographie

Données statistiques départementales

I - QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI

Les tableaux ci-joints présentent les principales données de cadrage concernant le RMI sur l'Île-de-France. Ces données proviennent des Caisses d'Allocations Familiales qui, au mois de décembre de chaque année, dénombrent les personnes ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI. Les données présentées se rapportent à l'année 2001.

L'Île-de-France compte 167 575 allocataires du RMI soit environ 39 % des bénéficiaires de minima sociaux dans la région.

Cette population présente des caractéristiques proches de celles des bénéficiaires sur la France entière. On peut néanmoins souligner que l'Île-de-France présente une population légèrement plus importante concernant les plus de 60 ans. Elle est caractérisée, comme au plan national, par une population essentiellement de personnes seules mais avec une proportion d'hommes sensiblement plus élevée (42.8 % contre 36.6 %). On peut être surpris du nombre important de personnes touchant le RMI ayant plus de 60 ans, voire plus de 65 ans. Ceci peut correspondre à des situations où les étrangers de certains pays n'ayant pas signé de convention avec la France sont exclus du bénéfice du minimum vieillesse, ce qui fait qu'ils restent au RMI si leurs revenus sont inférieurs au seuil du RMI.

L'allocataire touche dans la majorité des cas le RMI seul, parfois avec des aides au logement (25.5%) et enfin dans le dernier quart (27.6%) avec d'autres prestations liées à la présence d'enfants. Les prestations regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

Parmi l'ensemble des bénéficiaires du RMI, environ un quart (23,8 %) est entré dans le dispositif en 2001, 14,7 % en 2000 et 12,2 % en 1999 ; la moitié (49,3%) y est depuis plus de trois ans.

Il est traditionnel dans les études sur la pauvreté de regarder le revenu par unité de consommation (RUC) et de le comparer à la demi-médiane. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes. En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros, soit l'équivalent à de 4 391 francs.

On voit que la quasi-totalité des bénéficiaires du RMI se situe sous le seuil de bas revenus. Le revenu mensuel par unité de consommation rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille (hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux), au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Au 31 décembre 2001, l'intéressement à la reprise d'activité a permis à 13 212 bénéficiaires de cumuler le RMI avec un revenu d'activité. Ainsi, pour 7,9% des bénéficiaires du RMI, seule une partie de leur revenu d'activité est prise en compte pour le calcul de la prestation. Au niveau national métropole, 111 684 personnes ont bénéficié de l'intéressement soit 12,2% des bénéficiaires du RMI.

La notion de population couverte comprend les allocataires et leur conjoint, enfant(s), et autres(s) personne(s) à charge éventuelle et correspond alors à 274 261 personnes ce qui représente approximativement 3 % de la population francilienne.

	Ile de France		France entière	
* La population bénéficiaire du RMI *	167 575		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 – 24 ans	3 105	1,9%	25 851	2,8%
25 – 29 ans	29 411	17,6%	174 492	19,0%
30 – 39 ans	53 891	32,2%	292 272	31,9%
40 – 59 ans	72 463	43,2%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	8 698	5,2%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	71 778	42,8%	335 074	36,6%
Femmes isolées	37 945	22,6%	204 340	22,3%
monoparents	28 639	17,1%	199 578	21,8%
couples sans enfant	7 416	4,4%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	21 797	13,0%	134 585	14,7%

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	167 575		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit au cours de l'année de référence</i>				
l'année précédente	39 801	23,8%	216 220	23,6%
avant l'année précédente	24 673	14,7%	140 719	15,3%
	103 101	61,5%	559 798	61,1%

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	167 575		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	78 621	46,9%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule	42 649	25,5%	277 765	30,3%
RMI + prestations (aide au logement éventuelle)	46 305	27,6%	309 922	33,8%

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	167 575		916 748	
<i>Répartition selon le RUC</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	164 260	98,0%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	456	0,3%	2 088	0,2%

BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX*	274 261		1 750 115	
allocataires du RMI	167 575		916 748	
allocataires du RMI / ménages moins de 60 ans (%)		5,1		5,8
population couverte par le RMI*	305 283		1 816 508	
population couverte / population totale 0-59 ans (%)		3,3		3,9

Le lecteur trouvera en annexe l'équivalent de ces tableaux pour les différents départements de la région.

II - L'OBSERVATOIRE DU RMI A PARIS

Présentation du rapport CREDOC n°226 de décembre 2002 par
Isa ALDEGHI

Le public au RMI est très diversifié, et sa durée de passage dans le dispositif très variable. Pour mieux connaître cette population et les facteurs de flux, le CREDOC a mis en place, à la demande de la DASES – Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé du Département de Paris et de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris, un Observatoire des entrées et sorties du RMI à Paris. Il repose sur une méthodologie originale qui croise des données provenant de neuf fichiers administratifs.

➤ Observatoire des entrées et sorties à Paris : résumé de la méthode

48 000 personnes suivies dans l'Observatoire

Le point de départ de l'Observatoire est une liste fournie par la CAF de Paris de 48 000 personnes passées par le RMI à Paris (allocataires ou conjoints) qui sont :

- soit des entrants,
- soit des sortants,
- soit des personnes au RMI à Paris depuis au moins un an.

Les entrées et sorties enregistrées ici ont eu lieu entre novembre 2000 et avril 2001. Cette définition fait qu'il est possible pour une même personne de figurer à la fois parmi les entrants et parmi les sortants. Les personnes au RMI depuis au moins un an étaient allocataires fin août 2001.

- *L'Observatoire recherche les informations concernant ces mêmes personnes dans huit autres fichiers administratifs (cf. encadré suivant).*

- Des données rendues anonymes

Pour autoriser ce rapprochement entre sources, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a veillé à ce que les seules informations circulant entre partenaires soient un identifiant crypté, créé à partir du numéro de sécurité sociale (appelé également NIR) ou du numéro de matricule CAF. L'anonymisation se fait grâce à la procédure FOIN (fonction d'occultation des informations nominatives) mise au point par le CESSI-CNAMTS. Il est impossible à partir de ces identifiants cryptés de reconstituer les numéros initiaux.

- *Le rapprochement des fichiers est possible pour près de 38 000 personnes, celles dont le numéro de sécurité sociale (NIR) est complet*

Dans 21% des cas, le NIR figurant dans les données de la CAF de Paris n'était pas complet, soit parce que la personne n'avait jamais été enregistrée à titre personnel à la sécurité sociale, soit parce qu'elle n'a pas fourni cette information à la CAF. Dans ce cas, il n'est pas possible de retrouver les passages par le chômage, les stages, les emplois dans le privé ou les emplois en contrats aidés. C'est pourquoi les résultats de l'Observatoire ne portent que sur les 37 760 personnes de l'Observatoire dont le NIR est complet. L'Observatoire, en se centrant sur les NIR complets, sous-estime la part des femmes, en particulier de celles vivant en couple et des étrangères dont le NIR est plus souvent que les autres incomplet.

Le taux de NIR complet est très voisin dans les trois sous-groupes étudiés (entrants, sortants et population témoin). On étudie donc les parcours de 9 400 sortants, de 11 400 entrants et de 16 700 personnes au RMI depuis au moins un an. Si les effectifs d'entrants sont plus élevés que

ceux des sortants, ceci est dû à des variations saisonnières liées aux mois d'observation, sur une période plus longue, les effectifs au RMI sont orientés à la baisse entre 2000 et 2001 à Paris comme dans l'ensemble de la France métropolitaine.

➤ Les sources utilisées pour constituer l'Observatoire des entrées et sorties du RMI à Paris

On part du **fichier de la CAF**. On a recherché si les personnes se retrouvent dans d'autres fichiers administratifs :

- Le **fichier national de contrôle de la CNAF** donne connaissance des échanges à l'intérieur du RMI entre Paris et les autres départements français pendant une période d'un an.
- Le **fichier historique de l'ANPE** rend compte de tous les passages par le chômage depuis juillet 1993 en France, des parcours professionnels et du niveau de diplôme.
- Les **déclarations uniques d'embauche (DUE)** recueillies par l'**URSSAF** permettent de repérer les recrutements dans le secteur privé. Les DUE analysées portent sur une période de douze mois et sur l'ensemble de l'Ile-de-France.
- Les **données de gestion du CNASEA** (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) analysées portent sur quatre sources différentes. Il s'agit d'un côté des **stages de formation financés par l'État ou Région**, de l'autre de **trois types de contrats aidés** : Contrats Emploi Solidarité, Contrats Emploi Consolidé, Emplois Jeunes. Pour ces quatre sources, on a mention des stages ou contrats en cours ou terminés depuis au plus vingt-quatre mois et ayant lieu dans l'ensemble de la région Île-de-France.
- Les **contrats d'insertion** et leur contenu sont également pris en compte. Ces informations proviennent de la **Cellule Centrale de Coordination**, qui garde trace de tous les contrats signés à Paris (sauf sortie du RMI pendant au moins quinze mois consécutifs).

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE (EXTRAITS DE LA CONCLUSION DU RAPPORT)

➤ Principaux apports de l'Observatoire sur la connaissance des parcours d'allocataires du RMI à Paris

Parmi les divers enseignements de cet outil de connaissance sur le RMI à Paris, les points suivants sont à souligner :

- ◆ Par rapport aux personnes au RMI, depuis au moins un an, on constate une **relative similitude dans le profil des entrants et des sortants**. Ces deux groupes, toujours comparés à celui des personnes toujours au RMI depuis un an, comptent :
 - ✓ plus de jeunes ;
 - ✓ moins d'étrangers ;
 - ✓ plus d'études longues ;

- ✓ plus de qualification supérieure aux niveaux ouvriers ou employés (techniciens, agents de maîtrise, cadres) ;
- ✓ une fréquence plus élevée d'embauches dans le privé.

- ◆ Il est étonnant de constater que **ceux qui ont le plus connu d'embauches dans le privé ne sont pas les sortants mais les entrants** (31% des sortants et 37% des entrants ont connu au moins une embauche dans le privé depuis un an). Les personnes restant au RMI en continu sont un peu moins concernées par ces embauches dans le privé, mais leurs liens avec l'entreprise privée ne sont pas exceptionnels, en effet, **25% des personnes au RMI depuis un an ont eu au moins une embauche**. Ces emplois ne se traduisent pas toujours par une sortie du RMI car il peut s'agir de contrats de travail à court terme. Si la durée des contrats n'est pas précisée dans le document administratif qui sert de source à l'Observatoire sur ce point (la « déclaration unique d'embauche », enregistrée par l'URSSAF), le secteur d'activité est connu. Or, **l'intérim est de loin le premier secteur de recrutement dans le privé** pour les allocataires du RMI entrants, sortants ou restants dans le dispositif à Paris : parmi les personnes ayant connu au moins une embauche dans le privé en Ile-de-France sur une période de douze mois, entre 23% et 26% selon les groupes – entrants, sortants, échantillon témoin –, ont eu au moins une embauche en intérim.
- ◆ On peut parler d'une réelle **proximité des allocataires du RMI avec l'emploi, non seulement à leur sortie mais aussi lors de leur passage dans le dispositif**. Cette proximité par rapport à l'emploi se mesure par le recours à l'emploi privé, mais aussi par le suivi de contrats aidés ainsi que par **la forte proportion de personnes de l'Observatoire connues de l'ANPE** : environ les trois quarts des personnes de chacun des trois groupes – entrants, sortants et échantillon témoin au RMI depuis au moins 12 mois en continu – ont été inscrites au moins une fois comme demandeur d'emploi depuis la création du fichier historique de l'ANPE en 1993. Cette proximité par rapport à l'emploi est un des résultats forts de l'Observatoire. Toutefois, elle passe souvent par des emplois précaires (intérim et autres contrats de courte durée).
- ◆ Certes, les personnes **restant au RMI** sont globalement **plus éloignées de l'emploi que les entrants ou les sortants**, mais les écarts ne sont pas toujours aussi importants qu'on aurait pu le penser :
 - ✓ Comme on vient de le signaler, 25% des personnes au RMI depuis au moins un an ont connu au moins une embauche dans le privé depuis un an (contre 31% des sortants et 37% des entrants).
 - ✓ Le taux de personnes connues de l'ANPE est identique dans les trois sous-groupes (entrants, sortants et échantillon témoin ont trois fois sur quatre été inscrits depuis 1993).
 - ✓ Entrants et échantillon témoin ont la même proportion de suivi de stages de formation (8%) et d'emplois aidés (4%).
- ◆ Les emplois aidés les plus fréquents, **les CES, ont tendance à s'enchaîner**, comme le montre le fait qu'en deux ans le nombre moyen de CES pour les personnes en ayant suivi au moins un est de deux. Cette tendance à suivre plusieurs emplois aidés n'empêche pas la sortie du RMI : en effet, **les sortants du RMI sont davantage passés par les emplois aidés**. La modélisation¹ confirme que, toutes choses égales par ailleurs, **le passage par les emplois aidés favorise la sortie du RMI**. Il n'empêche que **le passage par des emplois**

¹ On trouvera dans le chapitre IV du rapport des explications sur cette méthode statistique de raisonnement « toutes choses égales par ailleurs ».

privés est nettement plus fréquent pour les allocataires du RMI encore dans le dispositif ou sortis **que le passage par des emplois aidés dans le secteur public ou parapublic** (CES, CEC, emplois jeunes).

- ◆ **Les sortants du RMI ont légèrement moins suivi de formations** que les entrants ou les personnes restées au RMI depuis un an (7% pour ce premier groupe contre 8% pour les deux autres groupes). La modélisation confirme une liaison légèrement négative entre le suivi de stages et la sortie, liaison qui devient non significative si on tient compte pour les personnes connues de l'ANPE du diplôme et des types d'emplois recherchés. **Ce résultat ne signifie pas que suivre un stage freine la sortie du RMI**, mais plutôt que **ces stages débouchent peu, à court terme, sur une insertion professionnelle durable**.
- ◆ **La forte proportion de femmes seules chargées de famille parmi les stagiaires** pose question. Il se peut que ce public soit plus que les autres identifié comme ayant besoin de remise à niveau ou d'une phase de formation avant la remise en contact avec les entreprises. **Les stagiaires (ou anciens stagiaires) ne sont pas pour autant totalement coupés du monde du travail**, ils ont davantage été embauchés dans le privé et sont plus en relation avec l'ANPE que les personnes de l'Observatoire n'ayant jamais suivi de formation.
- ◆ Le RMI est à la fois une prestation financière et une aide à l'insertion sociale et professionnelle. En théorie, tout allocataire restant plus de trois mois dans le dispositif devrait signer un contrat d'insertion. En fait, à Paris, les personnes au RMI depuis au moins un an ne sont que 39% à avoir signé un tel contrat depuis leur arrivée au RMI. Le taux de signataires d'au moins un contrat descend à un quart des sortants et autant des entrants au RMI, dont la durée de présence dans le dispositif est généralement plus faible. Les taux de signataires de contrat d'insertion sont inférieurs à ceux observés au niveau national : fin 1999, date du dernier chiffre disponible pour la France métropolitaine, parmi l'ensemble des allocataires ayant au moins trois mois de présence au RMI, quelle que soit leur date d'entrée dans le dispositif, le taux de personnes ayant un contrat en cours était 51% en France métropolitaine contre 13% à Paris. Ce taux est en progression depuis à Paris. **La signature d'un contrat d'insertion est associée à une plus grande probabilité de rester dans le dispositif du RMI**. Ceci est encore plus vrai quand on se restreint aux **contrats d'insertion ayant exclusivement un caractère social**. On ne doit pas déduire de ces résultats que la signature d'un contrat d'insertion soit un obstacle à la sortie du RMI. Il est **probable que les travailleurs sociaux suivent davantage les personnes ayant les plus grandes difficultés sociales**, et qu'ils tentent davantage de les mobiliser par le moyen du contrat. A l'inverse, les personnes arrivant au RMI en ayant des atouts importants pour s'en sortir sont plus autonomes dans leurs démarches d'insertion et quittent le RMI sans recourir au contrat. **Sollicitant moins les travailleurs sociaux, les personnes ayant le plus d'atouts pour s'insérer signent par conséquent moins de contrats d'insertion**. Cette liaison négative² entre contrat d'insertion et sortie du RMI n'est d'ailleurs pas spécifique

² Le raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » de l'étape de modélisation pour hiérarchiser les facteurs de sortie du RMI) se fait dans la limite des informations disponibles, comme tout exercice statistique de ce type. On n'annule donc pas tous les effets de structure de population. L'Observatoire n'a pas connaissance de tous les freins à l'emploi. Par exemple une partie des allocataires peuvent rencontrer des problèmes de santé physique ou de dépendance (alcool, drogue...). Or la modélisation, ignorant ces situations, ne peut les prendre en compte.

à Paris puisqu'on la retrouve dans les enquêtes nationales (ALDEGHI, CRÉDOC, 1996 et 1998 ; ZOYEM, INSEE, 2001³).

- ◆ Une autre explication du taux de signature de contrats d'insertion plus important pour les personnes étant au RMI depuis au moins 12 mois que pour les sortants est un **effet de durée**. En effet, les sortants ont une durée moyenne dans le dispositif plus faible que l'échantillon témoin. Or, plus on reste longtemps au RMI, plus on a de chances d'avoir élaboré un contrat d'insertion avec la personne chargée de l'accompagnement. Il est à noter qu'à Paris, comme ailleurs en France, **des allocataires du RMI peuvent participer à des actions d'insertion (par exemple un emploi aidé) ou bénéficier d'un accompagnement social sans pour autant avoir signé de contrat d'insertion**. Cet état de fait gêne sans doute la transparence du dispositif et la visibilité des efforts d'insertion fournis par la collectivité et par les bénéficiaires eux-mêmes.

- ◆ **Les flux d'entrée et sortie à l'intérieur du RMI sont importants :**
 - ✓ Tout d'abord, **les populations d'entrants et de sortants se recouvrent en partie** : 9% des personnes entrées dans l'Observatoire figurent aussi parmi les sortants, et 11% des sortants de l'Observatoire figurent aussi parmi les entrants. et date d'ouverture de droits, on a pu en conclure que **40% des entrants sont déjà passés par le RMI à Paris**. On les a appelés les « réentrants ». Leurs caractéristiques sont intermédiaires entre celles des entrants récents et celles des personnes au RMI depuis un an.
 - ✓ **Les échanges entre Paris et les autres départements français à l'intérieur du RMI ne sont pas exceptionnels**. En l'espace de 12 mois, 15% des sortants du RMI de Paris vont dans un autre département tout en restant au RMI, et 11% des entrants au RMI à Paris étaient auparavant bénéficiaires de ce minimum social ailleurs que dans la Capitale. Les échanges se font avant tout entre la Capitale et le reste de l'Île-de-France.

➤ *Le devenir des sortants est connu pour 53% d'entre eux*

Le graphique suivant récapitule ce qu'on connaît du devenir des sortants du RMI :

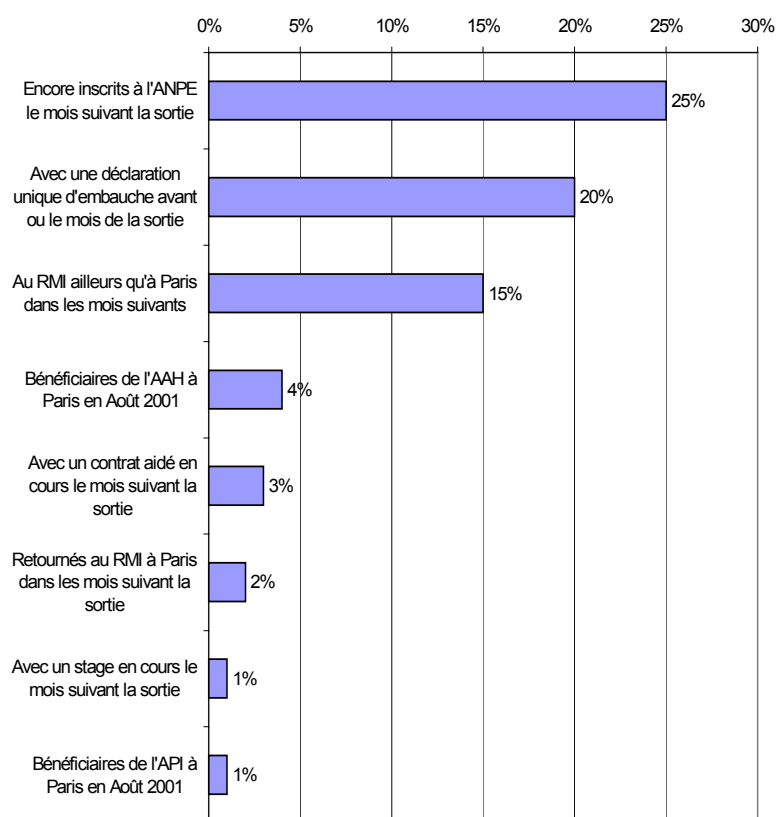
Il précise quel pourcentage de sortants se retrouvent dans les situations suivantes, en principe après la sortie. Pour les déclarations uniques d'embauche, seule la date d'embauche est connue. Pour qu'elle occasionne une sortie du RMI, l'embauche doit être antérieure à la date de sortie.

³ Isa Aldeghi : *Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion : profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille*, rapport CREDOC n°173, novembre 1996.

Isa Aldeghi : *Etude complémentaire sur les nouveaux au Revenu Minimum d'Insertion : Apports du RMI, évolution de la situation matérielle, opinions sur le dispositif*, rapport CREDOC n°196, octobre 1998.

Jean-Paul Zoyem : « Contrat d'insertion et sortie du RMI. Evaluation des effets d'une politique sociale », *Economie et Statistique* n°6/7, INSEE, 2001, tableau page 81.

Figure 1
Ce que sont devenus les sortants après leur départ du RMI à Paris



Observatoire des entrées et sorties du RMI à Paris 2001
Données CAF/CNAF/CNASEA/ANPE/URSSAF – Exploitation CRÉDOC
Population : NIR complets

Ces situations ne sont pas exclusives les unes des autres. Une partie des sortants figurent plusieurs fois dans ce graphique. Par exemple, parmi les personnes en emploi aidé le mois suivant le départ du RMI, 25% sont également inscrits à l'ANPE à cette date.

- ◆ Un sortant du RMI sur quatre est encore inscrit à l'ANPE le mois suivant la sortie.
- ◆ Un peu moins d'un quart des sortants est en emploi le mois suivant la sortie, soit dans le privé (pour 20% des sortants), soit plus rarement en contrat aidé (pour 3%).
- ◆ Une partie réduite des **sorties du RMI** se traduit par une **entrée vers d'autres minima sociaux** :
 - ✓ **4% des sortants** touchent l'**allocation adulte handicapé** ;
 - ✓ et **1% l'allocation parent isolé**.

En tenant compte des cas où le devenir d'un sortant relève de plusieurs des situations décrites, **l'Observatoire permet de retrouver des informations sur le devenir de 53% des sortants**. Ce chiffre montre un **progrès considérable dans la connaissance du devenir des sortants**, puisque, avant la création de l'Observatoire, les CLI ne connaissaient que moins d'un dixième des motifs de sortie, et ceci uniquement pour les allocataires ayant signé au moins un contrat.

Que sont devenus les 47% de sortants sur lesquels aucune information n'a pu être retrouvée dans l'Observatoire ?

- ◆ Une petite partie est sans doute **à la retraite**. On ne connaît pas précisément les sorties pour passage à la retraite. Tout au plus, peut-on noter que 5% des sortants ont atteint 60 ans (et 4% ont entre 55 et 59 ans), on peut raisonnablement supposer qu'une bonne partie des sorties dans ces tranches d'âge se font vers une mesure de retraite ou de préretraite.
- ◆ Il se peut qu'une partie ait **quitté la région** (sans être à nouveau au RMI ailleurs, ni inscrit à l'ANPE, ces deux fichiers ayant été utilisés au niveau national). L'intensité des mouvements géographiques à l'intérieur du RMI montre que cette hypothèse n'est pas fantaisiste.
- ◆ **L'entrée dans une activité à son compte** ne peut être connue non plus de l'Observatoire. Le fichier des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises n'étant pas informatisé, et le fichier des établissements de l'INSEE (fichier SIRENE) ne mentionnant pas l'identifiant des entrepreneurs, même s'ils sont les seuls employés dans l'entreprise, il n'a pas été possible de tenir compte de ces parcours.
- ◆ Si les sorties vers l'AAH de personnes restant à Paris sont connues de l'Observatoire, en revanche, on ignore les sorties du RMI vers une **pension d'invalidité** ou des **indemnités journalières** maladie ou maternité de la CPAM.
- ◆ Certains des sortants dont on ignore le devenir ont pu se mettre **en couple avec une personne qui a d'autres revenus** (travail, retraite, diverses allocations...) et sortir pour cette raison du RMI.
- ◆ Il se peut que certains – cette proportion étant inchiffrable – se soient retrouvés dans une des situations prévues dans l'Observatoire (inscription à l'ANPE, emploi aidé, stage ou embauche en Ile-de-France) sans qu'on en ait eu **connaissance parce que leur numéro de sécurité sociale était mal renseigné dans un des fichiers**.
- ◆ Enfin, on n'a pas pu retrouver trace à partir de fichiers administratifs de personnes qui auraient basculé dans une **situation encore pire** : décès, mais aussi survie sans le RMI (grâce à la mendicité, aux aides des institutions caritatives, etc...).

III - LE TRAVAIL DU MATISSE SUR DEUX DEPARTEMENTS D'ILE-DE-FRANCE

“ RMI et Régimes locaux d'insertion ”

Etude réalisée par Jacques BOUCHOUX, Yvette HOUZEL, Jean-Luc OUTIN avec la collaboration de Florence AUDIER, Pierre COURTIoux, Christine LE CLAINCHE, Michel MARIC.

AVANT-PROPOS

L'équipe du Matisse remercie très vivement les nombreuses personnes qui, au sein de la CNAF et des CAF, des CLI et des Directions départementales, de la DREES, de l'UNEDIC et de l'ANPE ont permis la réalisation de cette recherche commanditée par le Commissariat Général du Plan. Si les auteurs ont la pleine responsabilité des conclusions avancées, ce travail est aussi le leur.

* *

Fondée sur une analyse empirique du RMI, cette recherche a eu pour objectif d'analyser la variété des types de fonctionnement qui marquent ce dispositif institutionnel. En effet, l'une de ses caractéristiques est sa grande malléabilité. Celle-ci découle des règles qui le fondent et des modalités décentralisées de sa mise en œuvre. Dans ces conditions, il importe de préciser comment se concrétisent les objectifs généraux qui lui sont assignés en termes de justice sociale, à travers sa vocation première de lutte contre la pauvreté et d'insertion. Cependant, la perspective développée pour ce travail n'est pas de nature évaluative, mais plutôt de nature analytique ; elle propose une représentation raisonnée du fonctionnement du RMI, susceptible d'éclairer certains débats qui entourent cette prestation. Pour ce faire, l'analyse insiste sur la diversité des bénéficiaires et de leurs trajectoires, en inscrivant ces observations dans la variété des contextes socio-économiques et socio-institutionnels d'espaces locaux particuliers constitués par les commissions locales d'insertion (CLI).

De manière plus précise, les résultats cherchent à éclairer deux phénomènes liés :

- d'une part, les positions multiples qu'occupent les bénéficiaires entre l'emploi et la protection sociale ;
- d'autre part, les différences dans la mise en œuvre de l'insertion.

Sur le premier plan, ils proposent de caractériser trois types distincts de fonctionnement du RMI : une logique de revenu d'existence, une logique d'indemnisation du chômage et une logique de complément salarial. Le traitement des données collectées cherche à en repérer l'importance relative et à en décrire les caractéristiques principales, notamment du point de vue des populations correspondantes. Cette approche, qui n'est sans doute pas exhaustive, souligne ainsi que le RMI étaye des reconfigurations plus générales que l'on peut observer sur le marché du travail, au niveau des formes de l'emploi et des dispositifs d'intervention publique. Sur le second plan, les résultats s'attachent à relier les caractéristiques socio-économiques plus ou moins favorables des territoires et les pratiques plus ou moins actives des acteurs en charge de l'insertion pour identifier des régimes d'insertion différenciés, susceptibles d'éclairer l'importance prise par la configuration locale du RMI, appréhendée, en particulier, par la pondération des logiques décrites précédemment.

L'observation a porté sur cinq départements (Essonne, Ille-et-Vilaine, Puy de Dôme, Saône-et-Loire et Yvelines). Les données utilisées sont individuelles et issues de sources administratives. Elles découlent de la gestion de l'allocation RMI par les CAF, de la signature des contrats d'insertion au niveau des CLI, de la demande d'allocations chômage auprès de l'ASSEDIC et de l'inscription comme demandeur d'emploi auprès de l'ANPE. Les informations CAF ont été extraites en février 2000, octobre 2000 et février 2001, afin de connaître l'évolution des situations sur la période ; elles portent sur l'ensemble des allocataires RMI, que leurs droits soient valorisés ou non au cours des trois mois considérés. Les données relatives au contrat d'insertion portent sur les trois derniers contrats signés et renseignent sur la nature et la durée des actions prévues. Les informations portant sur la situation sur le marché du travail concernent au plus deux personnes du ménage RMI (la personne de référence et son conjoint) ; elles couvrent la période 1997-2000, ce qui fournit des indications sur l'ancienneté de ces relations.

Ces diverses données ont été appareillées pour constituer une base d'informations individuelles sur l'ensemble des ménages RMI considérés

BASE DE DONNEES		
Populations	Effectifs	%
CAF		
Nombre total de ménages allocataires RMI	61 423	100 %
Soit allocataires + conjoints	74 594	
CLI		
Nombre total de ménages avec Contrat d'insertion	33 138	53,9 %
ASSEDIC		
Nombre total de ménages retrouvés	41 219	67,1%
Nombre total d'individus retrouvés	44 718	
Nombre de ménages renseignés	30 618	soit 74,5% des ménages retrouvés
Nombre d'individus renseignés	32 356	soit 72,3% des individus retrouvés
ANPE		
Nombre total de ménages	40 530	66,0%
Nombre total d'individus retrouvés	43 880	
Nombre total d'individus avec une dernière demande d'emploi non annulée avant janvier 1997	42 002	soit 95,7% des individus retrouvés

Les principaux résultats

1. La diversité des populations

Dans l'ensemble des départements, la majorité des allocataires RMI est constituée de ménages sans enfant, dont la personne de référence a moins de 40 ans, est de nationalité française et titulaire d'un diplôme. Cependant, la situation familiale varie d'un département à l'autre. La proportion d'isolés sans enfant est la plus faible en Saône-et-Loire (58,0%) et la plus forte en Ille-et-Vilaine (68,2%). A l'inverse, les ménages (isolés ou couples) avec enfant ont l'importance relative la plus grande dans le premier cas (32%) et la plus faible dans le second (19%). Dans les trois autres départements, les situations familiales sont voisines, même si dans les Yvelines la proportion d'isolés parmi les ménages sans enfant est plus élevée. Du point de vue de l'âge, l'Ille-et-Vilaine se caractérise par une population plus jeune : la proportion des moins de 30 ans y est nettement plus élevée (30%) et celle des plus de 50 ans sensiblement plus faible (15%). Les Yvelines ont la part la plus importante d'allocataires de plus de 50 ans (22,5%).

La qualification des personnes de référence est connue pour 60 % des ménages environ. Les départements les plus ruraux (Saône-et-Loire et Puy de Dôme) sont marqués par la proportion la plus importante de non qualifiés (respectivement 44% et 39%). Dans les Yvelines et l'Ille-et-Vilaine, la part des agents de maîtrise, techniciens et cadres dépasse 15%.

2. La diversité des situations de droits

Les différences observées à l'égard des droits sont importantes, notamment en raison des situations de suspension des paiements, du fait des ressources non fournies : plus des trois quarts des allocataires des Yvelines et de Saône-et-Loire ont des droits payés en février 2000 ; environ les deux tiers des allocataires d'Ille-et-Vilaine et de l'Essonne sont dans cette situation. En Ille-et-Vilaine, seuls 6% des allocataires payés en février 2000 ont des droits correspondant au barème RMI maximum du fait de l'absence de ressources, de prestations familiales et de forfait logement ; 45% d'entre eux ont pour seules ressources le RMI diminué du forfait logement. A l'inverse, 36% ne perçoivent qu'une fraction de l'allocation différentielle ; celle-ci est minorée du forfait logement et complète soit des salaires, des pensions alimentaires ou d'autres prestations sociales (25%), soit des prestations familiales (11%). Pour 9% d'entre eux, l'allocation différentielle est d'autant plus réduite qu'ils disposent de ressources, de prestations familiales et se voient appliquer un forfait logement. Enfin, la moitié des allocataires payés qui disposent de ressources (hors PF) bénéficie d'une mesure d'intéressement.

Selon les départements, entre un quart et un cinquième des allocataires de février 2000 perçoivent le RMI depuis cinq ans et plus ; plus de 40% d'entre eux le touchent depuis moins de deux ans. Cependant, les configurations locales sont bien différentes :

Les Yvelines sont caractérisées par une proportion importante de nouveaux entrants (30%) et une proportion faible d'allocataires anciens (19%), ce qui atteste l'existence de flux importants d'entrées et de sorties.

L'Essonne est dans une situation inverse : moindre importance relative des nouveaux entrants (19%) et part plus importante des allocataires de longue durée (25%), ce qui atteste des difficultés de sortie plus marquées. La Saône-et-Loire est dans une situation voisine, bien que moins accentuée.

Le Puy de Dôme connaît une situation polarisée entre des nouveaux entrants nombreux (près de 27%) et des allocataires de longue durée (plus de 24%).

L'Ille-et-Vilaine est dans une situation intermédiaire, ce qui semble refléter l'absence de flux d'entrée très élevés, combinée avec des sorties régulières évitant la formation d'un groupe important de bénéficiaires très anciens.

La proportion d'allocataires radiés (y compris les mutés d'une CAF à l'autre) en février 2001 varie de 29% dans l'Essonne à 42% dans les Yvelines. Pour les autres départements, elle est proche du tiers.

La proportion d'allocataires RMI ayant signé au moins un contrat d'insertion pendant la période couvrant la demande en cours varie de 30% pour l'Essonne à 78% pour la Saône-et-Loire. Cela semble dessiner une corrélation inverse entre le nombre d'allocataires et le nombre de contractants, que la situation intermédiaire des autres départements confirmerait. Cependant, la prise en compte simultanée des indicateurs, portant sur les contrats en cours ou les contrats achevés, illustre la situation particulière de l'Essonne où de nombreux contrats sont achevés depuis plus de neuf mois. L'opposition entre les signataires et les non-signataires se double, au sein du premier groupe, d'un clivage entre les allocataires dont le dernier contrat est en cours ou récemment achevé et les allocataires dont le dernier contrat est achevé depuis un temps long, ce qui atteste la pluralité des formes de suivi.

Pour les autres départements, ces indicateurs reflètent des pratiques de contractualisation voisine : la proportion de contrats en cours en février 2000 est élevée (les écarts observés peuvent tenir à des effets de calendrier dans l'enregistrement des dates de fin de contrat) et, corrélativement, la part des contrats achevés depuis plus de 9 mois est faible. Cela atteste la régularité du suivi mis en place à travers la procédure contractuelle. Cependant, la prise en compte de la durée du dernier contrat montre une opposition nette entre la Saône-et-Loire où la majorité des contrats dépassent six mois et l'Essonne où la proportion de contrats courts est élevée.

Enfin, la prise en compte des contrats signés par les nouveaux allocataires avant le délai de 4 mois montre, là encore, la situation propre à l'Essonne : près d'un tiers des nouveaux entrants ont signé un contrat d'insertion, ce qui peut refléter une mobilisation récente des services instructeurs pour coordonner l'accès à la prestation et l'accès au contrat. Dans les Yvelines, au contraire, peu de nouveaux allocataires signent un contrat d'insertion rapidement.

Dans les autres départements ce phénomène n'est pas marginal : il concerne près d'un cinquième des entrants en Ille-et-Vilaine et en Saône-et-Loire.

Au-delà de l'approche globale concernant l'accès au contrat d'insertion et les disparités territoriales que reflètent les données précédentes, on peut s'attacher à caractériser les non-contractants selon l'ancienneté de leur dernière demande de RMI. Si l'on met à part le département de l'Essonne, il reste, dans chacun des autres départements, une fraction des allocataires très anciens qui semblent ne jamais avoir signé de contrat (24% en Ille-et-Vilaine, 20% en Saône-et-Loire).

Les actions portant sur l'emploi, combinées ou non avec des mesures de nature différente, sont largement prépondérantes : quel que soit le département, elles sont mentionnées dans 75% des contrats d'insertion de l'Ille-et-Vilaine et de Saône-et-Loire et dans 65% des contrats des autres départements. Les actions relatives à l'action sociale seule concernent entre 20% et 30% des contrats. Les contrats combinant emploi et action sociale sont particulièrement fréquents dans l'Essonne du fait des aides financières à la mobilité qui sont assez systématiquement associées à la recherche d'un emploi dans ce département. Enfin, les mesures de formation sont mentionnées dans moins de 15% des contrats. L'examen des mesures détaillées prévues par les contrats portant exclusivement sur l'action sociale montre la prépondérance des interventions concernant le suivi social et familial d'une part, et la santé d'autre part, sauf pour l'Essonne où les aides financières ciblées sont prédominantes. A l'inverse, les mesures relatives au logement sont peu fréquentes, sauf en Saône-et-Loire.

3. La diversité des départements

La prise en compte des effectifs d'allocataires selon les CLI montre l'existence de concentrations importantes particulièrement marquée dans l'Ille-et-Vilaine, où la CLI de Rennes regroupe près de la moitié des allocataires CAF du département, et dans le Puy de Dôme, où la CLI de Clermont Ferrand rassemble 38% des allocataires CAF du département. Le phénomène est moins marqué en Saône-et-Loire avec la CLI de Chalon-sur-Saône (28% des allocataires CAF). Sans doute, le caractère urbain de ces CLI peut expliquer une partie du phénomène ; cependant, celui-ci découle aussi de considérations politico-institutionnelles qui ont présidé au découpage des circonscriptions. Sur ce plan, la situation des départements d'Ile-de-France apparaît moins déséquilibrée, même si l'écart entre les CLI va du simple au double, environ.

Du point de vue des contextes socio-économiques, les deux départements franciliens sont dans la situation économique et sociale la plus favorable selon les indicateurs retenus. En particulier, les Yvelines a le taux de chômage, la part de chômage de longue durée et d'emplois précaires les plus faibles et une forte population de diplômés. A l'inverse, les deux départements les plus ruraux de Saône-et-Loire et du Puy de Dôme ont un contexte nettement moins favorable. Le premier est en particulier marqué par un fort chômage de longue durée et une faible proportion de diplômés. L'Ille-et-Vilaine est marquée par une proportion importante d'emplois précaires, alors que le taux de chômage et la part du chômage de longue durée sont proches de ce que l'on observe en Ile-de-France.

Le rapprochement des pratiques contractuelles et des contextes socio-économiques montre une opposition forte entre la Saône-et-Loire et l'Essonne. Dans le premier cas, la forte contractualisation accompagne une situation économique peu propice et tente de construire ainsi un régime d'insertion que l'on pourrait qualifier de socio-institutionnel : il se fonde sur une mobilisation des acteurs du dispositif et une orientation vers l'emploi aidé ou une combinaison de la recherche d'emploi avec des mesures de formation ou d'action sociale (suivi social et familial, aide au relogement, etc...) ; sans doute, cette mobilisation est régulée par un certain équilibre dans la répartition des effectifs de bénéficiaires selon les CLI et par un suivi distancié permettant de gérer la file d'attente ; cependant, elle se heurte aux caractéristiques de la population peu diplômée et marquée par un chômage de longue durée. Dans le second cas, la faible contractualisation se double d'un contexte économique nettement plus favorable, ce qui permettrait de caractériser un régime d'insertion de marché, car fondé plus exclusivement sur les dynamiques du marché du travail. La faible contractualisation relative se double d'interventions qui combinent la recherche d'emploi avec ou sans accompagnement et une aide financière à la mobilité, quand elles ne se résument à celle-ci. Cela peut renforcer des phénomènes de polarisation au sein de la population RMI. Le département du Puy de Dôme se rapproche du premier modèle, même si les activités saisonnières introduisent une dynamique de marché aux effets particuliers, telle que la variation de l'allocation différentielle plus que la sortie du RMI. Les deux autres départements sont dans une situation intermédiaire dont il conviendra d'explicitier plus précisément les caractéristiques.

4. La pluralité des logiques de fonctionnement du RMI

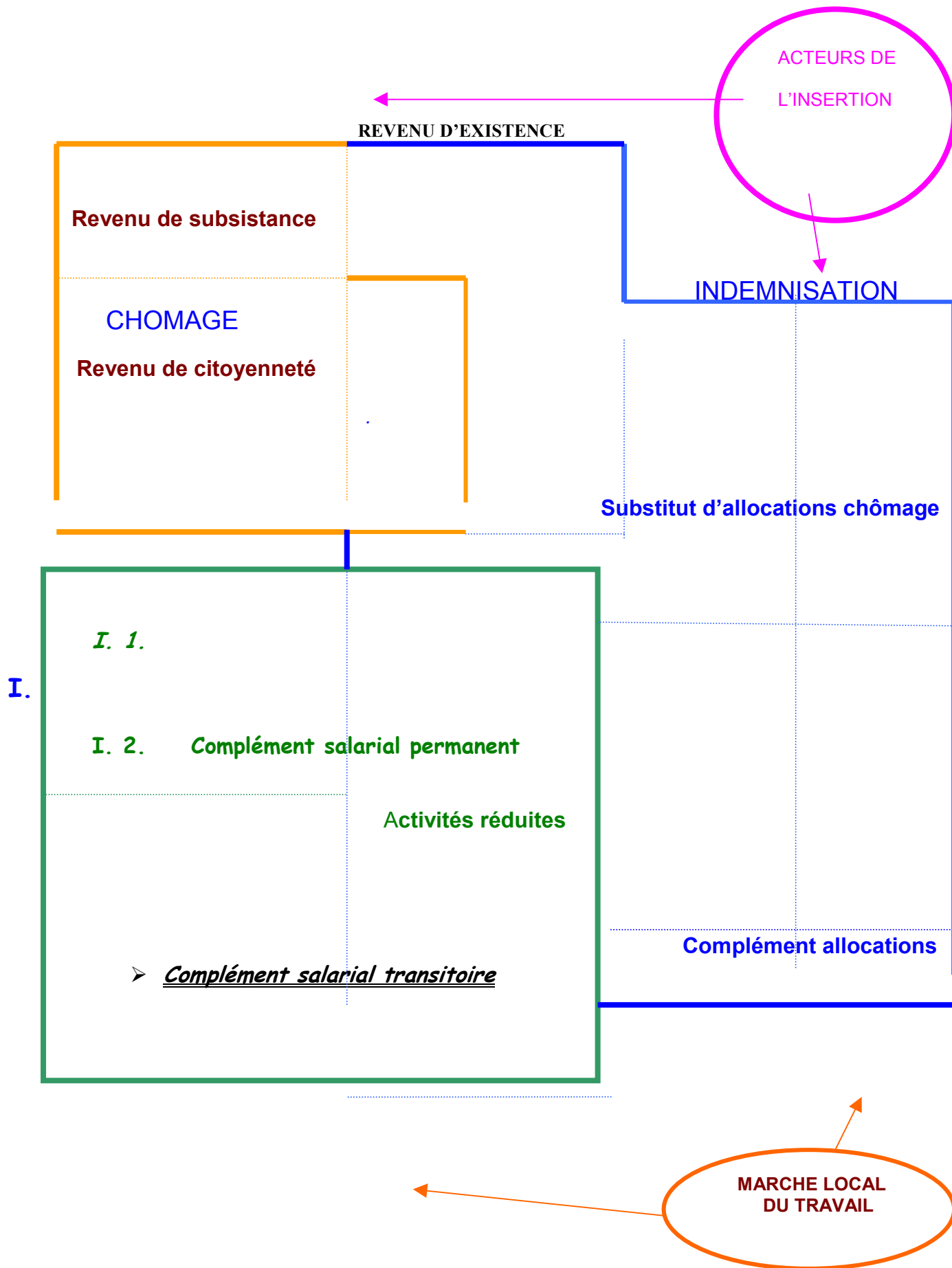
La combinaison de plusieurs critères (situation d'emploi, de chômage ou d'inactivité déclarée à la CAF, existence et nature du dernier contrat d'insertion, mesure d'intéressement) sert à caractériser les trois logiques d'intervention du RMI mentionnées. La répartition des allocataires des cinq départements est la suivante :

Logiques d'intervention du RMI (en %)				
	"Complément salarial"	"Allocation de chômage"	"Revenu d'existence"	Total
35	40,8	41,5	17,8	100
71	33,4	39,1	27,5	100
63	30,2	36,8	33,0	100
78	24,8	36,1	39,1	100
91	30,8	23,9	45,4	100

L'importance relative de la logique de complément salarial est plus marquée chez les couples et chez les moins de 40 ans. Cependant, il apparaît délicat de mettre en relation stricte un groupe de bénéficiaires identifié selon ses caractéristiques socio-démographiques et une logique de fonctionnement du RMI. La faiblesse relative de la contractualisation observée pour l'Essonne se traduit par une dérive du dispositif vers une logique de revenu d'existence plus marquée. Au contraire, l'accompagnement rapproché noté en Ille-et-Vilaine semble corrélé avec l'importance prise par la logique de complément salarial.

Enfin, on note la prise en compte simultanée de l'ancienneté de présence dans le RMI et de sa logique de fonctionnement montre que, en tendance dans les cinq départements, le RMI intervient plutôt comme une allocation de chômage pour les entrants récents ; pour les bénéficiaires de un à deux ans, la logique de complément salarial devient prédominante, au-delà de trois ans et plus encore de cinq ans, c'est la logique de revenu d'existence qui prime.

Trois logiques de Fonctionnement du RMI et leur déclinaison



IV - LES REACTIONS DES ACTEURS DE TERRAIN PRESENTS

Des éléments complémentaires sont apportés pour éclairer les exposés précédents. Celles-ci sont retraduites ici.

Pour Mme Catherine FLORIAN de la DASES du département de Paris, le XIVème PDI pour 2003-2004 du département de Paris qui vient d'être approuvé par le conseil départemental de l'insertion en sa séance du 31 mars 2003 s'inscrit dans un contexte économique national qui continue à se dégrader et de façon plus accentuée à Paris avec une augmentation du taux de chômage de 20% et du nombre de RMISTes de 2000, alors que ce chiffre avait tendance à baisser ces dernières années. Les objectifs fondamentaux de ce PDI, dans la lignée du programme précédent, sont les suivants :

- 1) offrir à chaque allocataire un suivi personnalisé avec le soutien d'un référent "social" ou "emploi" pour favoriser l'augmentation du nombre des contrats d'insertion, qui atteint en janvier 2003, 21% (progression de 9 points en 2 ans) grâce à l'ouverture de nouveaux espaces insertion (guichets uniques regroupant différents services et rôle de coordination du dispositif), en continuant les opérations de recontact des allocataires, ceux présents dans le dispositif depuis 1991 et 1992 et la tranche d'âge des 31-35 ans après celle des 25-30 ans, en augmentant le nombre d'allocataires pris en charge par des associations ;
- 2) permettre en priorité les sorties vers l'emploi en développant l'offre d'insertion et le partenariat avec l'ANPE, avec notamment la perspective de mise en place de Plans Locaux d'Insertion et en orientant des actions d'insertion en faveur de bénéficiaires étrangers ou d'origine étrangère ;
- 2) améliorer la prise en charge des allocataires en terme de santé avec notamment la création d'un Service Appui Santé dirigé par un médecin généraliste ;
- 4) agir sur le cadre de vie et sur la participation des allocataires à la vie sociale par la mise en place de mesures concrètes d'aide à la vie quotidienne (la garde d'enfants, l'aide aux déplacements, l'accès aux activités culturelles et sportives) ;
- 5) améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des parisiens les plus précarisés par la consolidation du réseau des accueils de jour, l'humanisation des centres d'hébergement et la reconstitution de places nouvelles ;
- 6) "démocratiser" le dispositif RMI en associant en amont l'ensemble des acteurs de terrain à l'élaboration des politiques d'insertion, le XIVème PDI est le fruit d'une large concertation entre les associations, des allocataires et différents partenaires

Pour le département des Yvelines, Mme Véronique DEFFRASNES de la DASS des Yvelines apporte des précisions pour mieux comprendre la situation du département. Tout d'abord, il y a une centaine de postes d'assistantes sociales qui sont vacants sur des sites « politique de la ville » où il existe un fort taux de RMISTes. Il faut prendre également en compte que la durée des contrats était souvent de trois mois ce qui nécessite un renouvellement très rapide.

Ceci explique, pour une large part, le faible taux de contrats d'insertion dans les Yvelines. En lien avec le Conseil général des Yvelines, la durée des contrats a été portée de 3 mois à 12 mois.

Mme Mireille LAPLACE du Conseil général de l'Essonne présente les éléments d'information suivants sur son département.

Le Dispositif RMI a fait l'objet d'une redynamisation :

a) - Le département de l'Essonne, ses particularités.

Le département de l'Essonne se caractérise par des disparités géographiques fortes : des « pôles d'excellence » (secteur technologique et scientifique très développé, secteur économique porteur d'emplois (génétique, optique) et des zones de difficultés sociales (taux de chômage élevé, faible niveau de qualification, échec scolaire...).

La population se concentre dans le nord (les 24 communes comprenant des territoires « politique de la ville » regroupent 50 % de la population et 68 % des allocataires RMI).

Le sud du département est plus rural, les bénéficiaires du RMI y sont moins nombreux, mais dans des situations d'isolement de par le type d'habitat et les difficultés de transport.

Malgré un taux de chômage qui est un des plus bas d'Ile-de-France, le département compte un nombre important de bénéficiaires du RMI :

- 12 000 allocataires environ fin 2001 ;
- un taux élevé d'anciens bénéficiaires (47 % depuis + de 3 ans) ;
- un taux de contractualisation faible : 25 % ;
- des crédits de report permettant des actions exceptionnelles ;
- peu de bénéficiaires inscrits à l'ANPE.

Devant ce constat, le département de l'Essonne a lancé un plan de redynamisation du dispositif qui s'inscrit dans le Plan Départemental d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions 2002-2004.

b) - Le plan de redynamisation du RMI

❶ - Objectifs :

- personnaliser l'accompagnement (accompagner tous les allocataires et permettre à chacun l'accès à l'insertion) ;
- augmenter le nombre de contrats d'insertion et leur durée ;
- faire baisser le nombre d'allocataires de façon significative ;
- réaffirmer le rôle essentiel des CLI (10) et des réseaux locaux d'appui (5).

② - Moyens :

• Mise en place du protocole ANPE/RMI

Tous les allocataires RMI inscrits à l'ANPE se verront proposer un PAP (projet d'action personnalisé), les allocataires non inscrits, après diagnostic du service instructeur, seront orientés pour une inscription ANPE s'ils sont dans une dynamique de recherche d'emploi. Les autres seront orientés vers des actions d'insertions prévues dans le PDILE.

• Création de 50 postes de conseillers d'insertion

Ces postes (contractuels sur 3 ans) sont financés sur les crédits d'insertion, ils renforcent le potentiel des services instructeurs (CDAS/PMI et CCAS) pour ce qui concerne le suivi des allocataires non pris en charge. Chaque conseiller assure l'accompagnement de 100 bénéficiaires du RMI en flux constant (total : 5000 allocataires), en privilégiant les plus anciens dans le dispositif.

Après cinq mois de fonctionnement, avec une montée en charge progressive de l'activité des conseillers d'insertion, nous pouvons déjà apporter quelques éléments :

- environ 50 % des bénéficiaires se présentent à la première convocation ;
- les bénéficiaires sont plutôt satisfaits de rencontrer à nouveau les services instructeurs et d'être aidés à construire leur projet ;
- le nombre de contrats augmentent.

LE LIEN AVEC L'ANPE EN QUESTION

En effet, si ces études montrent la proximité des bénéficiaires du RMI par rapport au Marché du travail, le rôle de l'accompagnement est déterminant et le lien avec l'ANPE important. Jean-Luc OUTIN souligne que très peu de bénéficiaires n'ont pas de contact avec l'ANPE. L'idée que les bénéficiaires sont ignorés des acteurs de l'insertion est fautive. Un conseiller d'insertion souligne que dans sa commune (de l'Essonne) les RMIstes sont mieux connus grâce aux conseillers d'insertion de l'ANPE, alors qu'auparavant ils n'avaient aucun contact avec eux.

En ce qui concerne le rôle de l'ANPE dans le RMI et l'articulation PAP (plan d'action personnalisé signé entre le demandeur d'emploi et l'agence) et le contrat d'insertion, des précisions sont apportées par Mme Brigitte CHARBONNEAU de la Direction de l'ANPE.

Conscientes qu'il fallait favoriser l'homogénéité des prescriptions pour ceux qui sont à la fois demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI, l'ANPE et la DGAS ont travaillé à un modèle de protocole d'accord, proposé ensuite aux conseils généraux pour une meilleure articulation des interventions.

Ces protocoles traitent, d'une part, de l'accueil des entrants au RMI : information de l'agence s'il se déclare DE et pour les non DE procédures mises en place pour diagnostiquer s'ils relèvent d'un contrat portant sur l'emploi et donc s'ils doivent être envoyés à l'ANPE pour un PAP. Ces protocoles définissent les modalités et contenus des informations échangées entre l'agence et la CLI.

Si, globalement, ces protocoles ont permis une réelle amélioration de la coordination autour des bénéficiaires du RMI, il reste deux obstacles principaux :

- le contenu des informations échangées : les CLI reprochent à l'agence de ne pas transmettre le contenu du PAP pour servir de base au volet emploi du contrat d'insertion. L'Agence en la matière n'est pas maîtresse, elle se doit de suivre les recommandations de la CNIL. Déjà, sans qu'une loi l'autorise, la CNIL a autorisé l'Agence à informer la CLI du fait que le bénéficiaire est inscrit et a un PAP en cours (il faut mesurer que, pour pouvoir transmettre aux maires la liste des Demandeurs d'Emploi(DE), il a fallu une loi et que cette loi n'inclut pas les conseils généraux). La seule solution, pratiquée dans de nombreux départements, est de proposer au DE de signer une autorisation de transfert du contenu du PAP pour alimenter son contrat. Argumenté sur une économie de démarches pour le DE, c'est assez efficace.
- Les radiations : il y a là une vraie difficulté. En effet, le public RMI, non indemnisé au titre du chômage, ne se sent pas obligé de satisfaire aux obligations des demandeurs d'emploi. Notamment, il peut négliger de répondre aux convocations de l'agence. On ne peut déroger pour eux aux règles dites « de gestion de la liste des demandeurs », ces règles sont inscrites dans le code du travail. Donc paradoxalement, les convocations pour le PAP entraînent la radiation de bénéficiaires du RMI alors qu'ils ont encore besoin d'aide à l'insertion professionnelle. C'est un sujet qu'il faut débattre entre services. Comment accompagner les Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, pour qu'ils acceptent de répondre aux obligations du DE. J'ai même vu un endroit où l'on avait financé un service de rappel des absents à convocation dans le délai où la radiation n'est pas encore prononcée. Sur ce point, les logiques des institutions se percutent et il faut ensemble trouver des solutions.

EN GUISE DE CONCLUSION

Ces études soulignent la diversité des situations et les positions multiples qu'occupent les bénéficiaires entre l'emploi et la protection sociale. Alors que le RMI avait été conçu comme dernier recours, il fonctionne comme troisième niveau de l'indemnisation du chômage et Jean-Luc OUTIN souligne bien ses différentes fonctions : revenu d'existence, complément salarial, substitution à l'indemnisation du chômage.

Ces études soulignent la proximité d'un grand nombre d'allocataires avec le marché de l'emploi en analysant les allers-retours, le rôle des emplois aidés, en faisant apparaître les liens importants de ces publics avec l'ANPE.

Les acteurs notent l'importance des contrats d'insertion. Il est probable que les travailleurs sociaux suivent davantage les personnes ayant les plus grandes difficultés sociales, et qu'ils tentent davantage de les mobiliser par le moyen du contrat. A l'inverse, les personnes ayant le plus d'atouts pour s'insérer signent par conséquent moins de contrats d'insertion et sollicitent moins les travailleurs sociaux. Le pourcentage de contrats d'insertion est une donnée qui doit être relativisée.

Il serait par contre nécessaire d'analyser plus spécifiquement les processus d'insertion. La durée du processus et la prise en compte de l'ensemble des difficultés de la personne jouent un rôle important. Les exemples étrangers (Kentucky, Danemark) cités dans la rencontre organisée en Rhône-Alpes sur ces questions (voir référence ci-dessous) en soulignent l'impact déterminant de l'accompagnement pour un retour à l'emploi.

Cette rencontre et le dialogue entre acteurs insistent sur la nécessité d'établir des liens et solidarités entre les acteurs des collectivités territoriales, les travailleurs sociaux et du service public de l'emploi (dont l'ANPE) pour mieux organiser ensemble cet accompagnement.

DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

→ Tout d'abord les références des deux organismes ayant mené ces études :

- Le MATISSE

Unité mixte CNRS Université Paris 1 Maison des Sciences Economiques
106 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS

Jean-Luc Outin

outin@univ-paris1.fr

- Le CRÉDOC Département Evaluation des Politiques sociales

CRÉDOC – 142, rue du Chevaleret - 75013 Paris

Secrétariat (Colette MAES) - tél : 01 40 77 85 50 eps@credoc.asso.fr

Isa ALDEGHI aldeghi@credoc.asso.fr Ligne directe : 01 40 77 85 43

Pour en savoir plus :

Il existe une note de synthèse de l'étude du MATISSE et des documents départementaux (35,71 63,91) mais pas encore sur le 78 disponibles au Matisse (J. BOUCHOUX ou Jean-Luc OUTIN)

Le rapport du CRÉDOC sur l'Observatoire du RMI à Paris est consultable au centre de documentation du CRÉDOC – 142, rue du Chevaleret - Paris 13^{ème} (prendre rendez-vous de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h avec Françoise GROS tél. : 01 40 77 85 04 serv-doc@credoc.asso.fr).

On peut l'acheter au prix de 26 € à l'Espace Infos Publications du CRÉDOC (même adresse) du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h (le vendredi 17 h 30), contacts Brigitte EZVAN et Philippe ROGUET. - tél. : 01 40 77 85 01 fax : 01 40 77 85 33 ezvan@credoc.asso.fr.

Des annexes reprenant les résultats par arrondissement et par CLI peuvent être envoyés par mail (les demander par mail à Isa ALDEGHI, ces annexes n'existent pas en version papier).

→ Bibliographie :

- Des travaux menés par la DASES sur les bénéficiaires du RMI publiés dans les Cahiers de Chaligny :

La situation des allocataires du RMI vis-à-vis des risques de perte du logement ;

RMI et artistes ;

Etude sur le recours aux soins des allocataires du RMI ;

Etude du dispositif de santé mentale pour les allocataires du RMI ;

- Isa Aldeghi : *Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion : profils, parcours antérieurs, rapports à l'emploi et à la famille*, rapport CREDOC n°173, novembre 1996.

- Isa Aldeghi : *Etude complémentaire sur les nouveaux arrivants au Revenu Minimum d'Insertion : Apports du RMI, évolution de la situation matérielle, opinions sur le dispositif*, rapport CREDOC n°196, octobre 1998.
- Françoise Mathieu : *Revenu Minimum d'Insertion au 30 juin 2001, Caisses d'Allocations Familiales – Métropole et Départements d'Outre-Mer*, Recherche, Prévision et Statistiques, CNAF, 2001.
- *Les allocataires du RMI en Ile de France dix ans après sa création* déc. 1999 – CTRAD : Service Commun d'action sociale des CAF d'Ile de France.
- *Les contrats d'insertion du RMI : pratiques des institutions et perceptions des bénéficiaires* DREES Etudes et Résultats n°193 sept 2002.
- *Trappe à chômage ou trappe à pauvreté : quel sort des allocataires du RMI ?* par Danièle Guillemot, Patrick Pétour, Hélène Zajdela Revue économique vol 53 N° 6 novembre 2002 p. 1235-1252.
- Cédric Afssa *Les allocataires du RMI une population hétérogène* INSEE Portrait social 1999 p. 99-118.
- Numéro spécial d'Economie et Statistique sur « *Le RMI : entre redistribution et incitations* », n° 346-347, INSEE, 2001. 6/7
- *Le devenir professionnel des bénéficiaires du RMI en Rhône-Alpes* DRTEFP et DRASS Déc 2001- Etude réalisée par Economie et humanisme.
- Rencontres régionales *RMI et accès à l'emploi* - Restitution des débats, DRTEFP et DRASS Rhône-Alpes le 5 février 2002.
- TEMSIS : *Les bénéficiaires du RMI ayant un projet lié aux métiers culturels*, Rapport d'étude TEMSIS à la demande du Ministère de la Culture, de la DIRMI et du Département de Paris, décembre 1997.
- François Dubet, Antoine Veretout : *Une « réduction » de la rationalité de l'acteur : Pourquoi sortir du RMI*, revue Française des Affaires sociales 42-3 2001 p 407 – 436.

ANNEXE

Données statistiques départementales.

N.B. : Des données plus précises peuvent être demandées aux Caisses d'Allocations Familiales.



Zone étudiée: PARIS (DÉPARTEMENT)
Zone référence: FRANCE METROPOLITAINE

POPULATION BENEFICIAIRE DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI*	Zone étudiée		Zone référence	
	46 872		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 - 24 ans	375	0,8%	25 851	2,8%
25 - 29 ans	7 988	17,0%	174 492	19,0%
30 - 39 ans	14 293	30,5%	292 272	31,9%
40 - 59 ans	21 371	45,6%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	2 843	6,1%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	23 378	49,9%	335 074	36,6%
femmes isolées	12 293	26,2%	204 340	22,3%
monoparents	5 654	12,1%	199 578	21,8%
couples sans enfant	1 815	3,9%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	3 732	8,0%	134 585	14,7%

* La population **bénéficiaire du RMI** comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI au mois de décembre de l'année considérée.

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	46 872		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit</i>				
au cours de l'année de référence	11 758	25,1%	216 220	23,6%
l'année précédente	6 801	14,5%	140 719	15,3%
avant l'année précédente	28 313	60,4%	559 798	61,1%

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	46 872		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	22 791	48,6%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule*	15 556	33,2%	277 765	30,3%
RMI + prestations* (aide au logement éventuelle)	8 525	18,2%	309 922	33,8%

* Les **aides au logement** recouvrent l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement.

* Les **prestations** regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	46 872		916 748	
<i>Répartition selon le RUC*</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	45 926	98,0%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	119	0,3%	2 088	0,2%

* Le **seuil des bas revenus** est égal à la demi médiane des RUC. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros.

Source: CAF - 2001

* Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.



Zone étudiée: SEINE-ET-MARNE (DÉPARTEMENT)

Zone référence: FRANCE METROPOLITAINE

POPULATION BENEFICIAIRE DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI*	9 355		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 - 24 ans	279	3,0%	25 851	2,8%
25 - 29 ans	1 734	18,5%	174 492	19,0%
30 - 39 ans	2 813	30,1%	292 272	31,9%
40 - 59 ans	4 136	44,2%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	393	4,2%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	3 258	34,8%	335 074	36,6%
femmes isolées	2 054	22,0%	204 340	22,3%
monoparents	2 109	22,5%	199 578	21,8%
couples sans enfant	468	5,0%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	1 466	15,7%	134 585	14,7%

* La population **bénéficiaire du RMI** comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI au mois de décembre de l'année considérée.

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	9 355		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit</i>				
au cours de l'année de référence	2 502	26,7%	216 220	23,6%
l'année précédente	1 530	16,4%	140 719	15,3%
avant l'année précédente	5 323	56,9%	559 798	61,1%

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	9 355		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	4 068	43,5%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule*	1 993	21,3%	277 765	30,3%
RMI + prestations* (aide au logement éventuelle)	3 294	35,2%	309 922	33,8%

* Les **aides au logement** recouvrent l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement.

* Les **prestations** regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	9 355		916 748	
<i>Répartition selon le RUC*</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	9 220	98,6%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	22	0,2%	2 088	0,2%

* Le **seuil des bas revenus** est égal à la demi médiane des RUC. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros.

Source: CAF - 2001

* Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.



Zone étudiée: YVELINES (DÉPARTEMENT)

Zone référence: FRANCE METROPOLITAINE

POPULATION BENEFICIAIRE DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI*	8 423		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 - 24 ans	200	2,4%	25 851	2,8%
25 - 29 ans	1 732	20,6%	174 492	19,0%
30 - 39 ans	2 562	30,4%	292 272	31,9%
40 - 59 ans	3 526	41,9%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	403	4,8%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	3 492	41,5%	335 074	36,6%
femmes isolées	2 024	24,0%	204 340	22,3%
monoparents	1 425	16,9%	199 578	21,8%
couples sans enfant	389	4,6%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	1 093	13,0%	134 585	14,7%

* La population **bénéficiaire du RMI** comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI au mois de décembre de l'année considérée.

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	8 423		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit</i>				
au cours de l'année de référence	2 671	31,7%	216 220	23,6%
l'année précédente	1 402	16,6%	140 719	15,3%
avant l'année précédente	4 350	51,6%	559 798	61,1%

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	8 423		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	4 268	50,7%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule*	1 835	21,8%	277 765	30,3%
RMI + prestations* (aide au logement éventuelle)	2 320	27,5%	309 922	33,8%

* Les **aides au logement** recouvrent l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement.

* Les **prestations** regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	8 423		916 748	
<i>Répartition selon le RUC*</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	8 298	98,5%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	18	0,2%	2 088	0,2%

* Le **seuil des bas revenus** est égal à la demi médiane des RUC. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros.

Source: CAF - 2001

* Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.



Zone étudiée: ESSONNE (DÉPARTEMENT)

Zone référence: FRANCE METROPOLITAINE

POPULATION BENEFICIAIRE DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI*	11 857		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 - 24 ans	374	3,2%	25 851	2,8%
25 - 29 ans	2 110	17,8%	174 492	19,0%
30 - 39 ans	3 955	33,4%	292 272	31,9%
40 - 59 ans	4 894	41,3%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	522	4,4%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	4 495	37,9%	335 074	36,6%
femmes isolées	2 424	20,4%	204 340	22,3%
monoparents	2 390	20,2%	199 578	21,8%
couples sans enfant	562	4,7%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	1 986	16,7%	134 585	14,7%

* La population **bénéficiaire du RMI** comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI au mois de décembre de l'année considérée.

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	11 857		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit</i>				
au cours de l'année de référence	2 603	22,0%	216 220	23,6%
l'année précédente	1 547	13,0%	140 719	15,3%
avant l'année précédente	7 707	65,0%	559 798	61,1%

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	11 857		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	5 544	46,8%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule*	2 307	19,5%	277 765	30,3%
RMI + prestations* (aide au logement éventuelle)	4 006	33,8%	309 922	33,8%

Source: CAF - 2001

* Les **aides au logement** recouvrent l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement.

* Les **prestations** regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	11 857		916 748	
<i>Répartition selon le RUC*</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	11 639	98,2%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	37	0,3%	2 088	0,2%

* Le **seuil des bas revenus** est égal à la demi médiane des RUC. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros.

Source: CAF - 2001

* Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.



Zone étudiée: **HAUTS-DE-SEINE (DÉPARTEMENT)**

Zone référence: **FRANCE METROPOLITAINE**

POPULATION BENEFICIAIRE DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI*	Zone étudiée		Zone référence	
	18 540		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 - 24 ans	266	1,4%	25 851	2,8%
25 - 29 ans	3 284	17,7%	174 492	19,0%
30 - 39 ans	6 048	32,6%	292 272	31,9%
40 - 59 ans	7 845	42,3%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	1 097	5,9%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	8 257	44,5%	335 074	36,6%
femmes isolées	4 521	24,4%	204 340	22,3%
monoparents	3 000	16,2%	199 578	21,8%
couples sans enfant	698	3,8%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	2 064	11,1%	134 585	14,7%

* La population **bénéficiaire du RMI** comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI au mois de décembre de l'année considérée.

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	18 540		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit</i>				
au cours de l'année de référence	4 423	23,9%	216 220	23,6%
l'année précédente	2 733	14,7%	140 719	15,3%
avant l'année précédente	11 384	61,4%	559 798	61,1%

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	18 540		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	9 074	48,9%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule*	4 862	26,2%	277 765	30,3%
RMI + prestations* (aide au logement éventuelle)	4 604	24,8%	309 922	33,8%

* Les **aides au logement** recouvrent l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement.

* Les **prestations** regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	18 540		916 748	
<i>Répartition selon le RUC*</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	18 058	97,4%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	50	0,3%	2 088	0,2%

* Le **seuil des bas revenus** est égal à la demi médiane des RUC. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros.

Source: CAF - 2001

* Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.



Zone étudiée: SEINE-SAINT-DENIS (DÉPARTEMENT)

Zone référence: FRANCE METROPOLITAINE

POPULATION BENEFICIAIRE DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI*	39 009		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 - 24 ans	890	2,3%	25 851	2,8%
25 - 29 ans	6 788	17,4%	174 492	19,0%
30 - 39 ans	13 121	33,6%	292 272	31,9%
40 - 59 ans	16 310	41,8%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	1 900	4,9%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	15 187	38,9%	335 074	36,6%
femmes isolées	7 695	19,7%	204 340	22,3%
monoparents	8 015	20,5%	199 578	21,8%
couples sans enfant	1 854	4,8%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	6 258	16,0%	134 585	14,7%

* La population **bénéficiaire du RMI** comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI au mois de décembre de l'année considérée.

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	39 009		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit</i>				
au cours de l'année de référence	8 527	21,9%	216 220	23,6%
l'année précédente	5 710	14,6%	140 719	15,3%
avant l'année précédente	24 772	63,5%	559 798	61,1%

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	39 009		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	17 085	43,8%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule*	8 740	22,4%	277 765	30,3%
RMI + prestations* (aide au logement éventuelle)	13 184	33,8%	309 922	33,8%

* Les **aides au logement** recouvrent l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement.

* Les **prestations** regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

Source: CAF - 2001

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	39 009		916 748	
<i>Répartition selon le RUC*</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	38 225	98,0%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	93	0,2%	2 088	0,2%

* Le **seuil des bas revenus** est égal à la demi médiane des RUC. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros.

Source: CAF - 2001

* Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.



Zone étudiée: VAL-DE-MARNE (DÉPARTEMENT)
Zone référence: FRANCE METROPOLITAINE

POPULATION BENEFICIAIRE DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI*	Zone étudiée		Zone référence	
	20 020		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 - 24 ans	330	1,6%	25 851	2,8%
25 - 29 ans	3 374	16,9%	174 492	19,0%
30 - 39 ans	6 760	33,8%	292 272	31,9%
40 - 59 ans	8 715	43,5%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	840	4,2%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	8 873	44,3%	335 074	36,6%
femmes isolées	4 175	20,9%	204 340	22,3%
monoparents	3 488	17,4%	199 578	21,8%
couples sans enfant	873	4,4%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	2 611	13,0%	134 585	14,7%

* La population **bénéficiaire du RMI** comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI au mois de décembre de l'année considérée.

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	20 020		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit</i>				
au cours de l'année de référence	4 210	21,0%	216 220	23,6%
l'année précédente	2 968	14,8%	140 719	15,3%
avant l'année précédente	12 842	64,1%	559 798	61,1%

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	20 020		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	9 745	48,7%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule*	4 678	23,4%	277 765	30,3%
RMI + prestations* (aide au logement éventuelle)	5 597	28,0%	309 922	33,8%

* Les **aides au logement** recouvrent l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement.

* Les **prestations** regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	20 020		916 748	
<i>Répartition selon le RUC*</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	19 704	98,4%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	67	0,3%	2 088	0,2%

* Le **seuil des bas revenus** est égal à la demi médiane des RUC. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros.

Source: CAF - 2001

* Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.



Zone étudiée: VAL-D OISE (DÉPARTEMENT)

Zone référence: FRANCE METROPOLITAINE

POPULATION BENEFICIAIRE DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI*	Zone étudiée		Zone référence	
	13 499		916 748	
<i>Répartition par groupes d'âges</i>				
0 - 24 ans	391	2,9%	25 851	2,8%
25 - 29 ans	2 401	17,8%	174 492	19,0%
30 - 39 ans	4 339	32,1%	292 272	31,9%
40 - 59 ans	5 666	42,0%	393 435	42,9%
60 ans ou plus	700	5,2%	30 617	3,3%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
hommes isolés	4 838	35,8%	335 074	36,6%
femmes isolées	2 759	20,4%	204 340	22,3%
monoparents	2 558	18,9%	199 578	21,8%
couples sans enfant	757	5,6%	43 171	4,7%
couples avec enfant(s)	2 587	19,2%	134 585	14,7%

* La population **bénéficiaire du RMI** comprend l'ensemble des individus ayant effectivement perçu une prestation au titre du RMI au mois de décembre de l'année considérée.

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	13 499		916 748	
<i>Répartition selon la date d'ouverture du droit</i>				
au cours de l'année de référence	3 107	23,0%	216 220	23,6%
l'année précédente	1 982	14,7%	140 719	15,3%
avant l'année précédente	8 410	62,3%	559 798	61,1%

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	13 499		916 748	
<i>Répartition en fonction des prestations perçues</i>				
RMI seul	6 046	44,8%	329 061	35,9%
RMI + aide au logement seule*	2 678	19,8%	277 765	30,3%
RMI + prestations* (aide au logement éventuelle)	4 775	35,4%	309 922	33,8%

* Les **aides au logement** recouvrent l'allocation logement et l'aide personnalisée au logement.

* Les **prestations** regroupent ici AF, CF, ARS, APJE, APE, AGED, AFEAMA, API, ASF, AAH et AES.

Source: CAF - 2001

POPULATION BENEFICIAIRE DU RMI	Zone étudiée		Zone référence	
	13 499		916 748	
<i>Répartition selon le RUC*</i>				
inférieur au seuil de bas revenus	13 190	97,7%	906 968	98,9%
supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations	50	0,4%	2 088	0,2%

* Le **seuil des bas revenus** est égal à la demi médiane des RUC. La médiane est la valeur en dessus de laquelle il y a 50% des personnes.

En 2001, le seuil des bas revenus était de 669,40 euros.

Source: CAF - 2001

* Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) de la famille, hors étudiants, personnes de 65 ans ou plus et allocataires des régimes spéciaux, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.